L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Entre les rues Bienville et Conti.

BUREAUX : Rue de Chartres, No. 73. NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 26 NOVEMBRE 1867.

DUPOUR & LISLET,
PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

EDITION QUOTIDIENNE.
Par an, $10; par semestre, $6; par trimestre, $4
Prix d'un exemplaire, 10 centes.

EDITION BI-HEBDOMADAIRE
Paraissant le Mardi et le Samedi :
Par an, $5; par semestre, $3.

TARIF D'ANNONCES.
Les annonces insertionnes, pendant le cours de rédaction de la page éditoriale, paieront $1 50 le carré pour la première insertion, et 75 CENTS le carré pour chaque insertion subséquente.
Les annonces transitoires de la page éditoriale paieront $1 50 le carré pour chaque insertion.
Les annonces publiées par intervalles, paieront comme annonces nouvelles pour chaque insertion.
Les annonces en noir, dans la page éditoriale, paieront $5 par ligne de carré par mois.
Les personnes faisant régulièrement et souvent des annonces agrant, sur les prix indiqués ci-dessus pour les annonces transitoires, tel nombre qu'il plaira souvent avec elles ; mais dans aucun cas, cet escompte ne dépassera 25 pour cent.
Toutes les réclames d'annonces d'affaires paieront 20 cents par ligne pour chaque insertion.
Toute annonce transitoire doit être payée d'avance.
Les annonces dont le nombre d'insertions ne sera pas indiqué seront publiées six fois.
Les comptes des personnes faisant régulièrement de nombreuses leur ceo et envoyés à la fin de chaque mois.

NOUVELLE-ORLEANS:
MARDI MATIN, 26 NOVEMBRE.

☞ Pour la liste des navires et vicemboats arrivés dans notre port, ainsi que les expéditions en douane, voir à la page anglaise.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour les détails, voir les annonces.

Par le shérif, à 10½ heures—Le fonds, l'installation et le bon du café situé à l'angle des rues Front Levée et Dauphine, ainsi qu'un lot de vins, liqueurs et une montre argent. Aussi, à 11½ heures, au No 24 rue Front Levée, près Bienville, un lot de bois de construction, un coffre-fort, une montre-or et un chalet. Et à 10½ heures, au No 20 rue St Charles, vente continuée du fonds de la pharmacie.

Par O. Valentin, au No 43 rue Tchoupitoulas—Un lot d'épiceries et 50 tierçons jambons passés au sac.

Par Hubert, Marks & Co, à midi, sur les lieux—Le Bazar, entre St-Louis et Toulouse—Le bel assortiment de la distillerie au coin des rues Toulouse et Bourbon, avec toutes les caves et machines en parfait état. Aussi, au bar de la distillerie, rectifier avec tous ses ustensiles, une quantité de whisky, des barils et bouteilles vides, etc.

Par Lafarelle d'encan — Grande vente sans réserve d'un assortiment pour hommes, enfants, dames et demoiselles, chaussures avec soin et venant des premières maisons de Paris et New-York et de Boston.

Par Vincent & Co, à leur salle d'encan, 16 rue de Chartres — Des caisses et balles de marchandises sèches. Aussi, des pièces de doskins français, qualité extra, drap d'E. beaf et casimir, 1,000 douzaines bas anglais superfin, et nombre d'autres articles énumérés dans les annonces.

Par Hoa, Bohm & Co, dans leur salle d'encan—Grande vente sans réserve de marchandises sèches, bijoutrie et chapeaux, pour des billets de ville.

Par A. Bécker, à sa salle d'encan, 66 rue de Chartres—Bijouterie, articles de fourniture, chapeaux, &c.

Par J. P. Hennessy, à 11 heures, à son magasin d'encan, Jackson, épaulas, plats côtes, lardons, &c.

Par Montgomery Bros & Co, dans leur salle de vente—Assortiment général de meubles, batteries de cuisine, tapis, etc. Et aux ventes de P. Linser, rue Gravier, voitures à chevaux appareillés, harnais de monture et de voiture, selles, vaches laitières, bugies, wagons, etc.

Par S. Guibert, à 10 heures, au coin des rues Ursulines et Tremé — Le fond d'un magasin de grocerie, vin, vaisselle, etc.

Par R. Roger, à 10 — Vente sans réserve de 200 cuvettes de marchandises sèches, jupons à crinoline, chaussures, tout de Flandre, cotons, couvertures, indiennes, mousseline et calecons, pitaux de cuir.

Par Thomas A. Speed, à midi, à la dernière résidence de Jean Bordeaux à l'angle des rues Grape et France, Tréville et Dauphine — Le mobilier d'une recherche, chevaux, harnais, charrette de laitier, etc.

Par Thos. T. Nash à 11 heures, sur les lieux, au coin des rues Rampart et Conti — Le fond et les installations d'une salle de billards, etc.

Par J. B. Cornell à midi, au vieux Bassin, face à la rue Derbigny, plus de 22 millions pieds de cypre, pour chaloupes et vaisseaux.

Par Louis Stern & Bros, à leurs salles de ventes, rue du Camp — Marchandises sèches, bonneterie, marchandises de bastaire, etc.

Par D. E. Morphy, à 11 heures, sur la Levée, au bas de la rue Gravier — 8 véritables meubles de mode, très riches. Aussi, 10 douzaines de bouteilles de Jamaïque, 5 barils de whisky, 5 barils de rhum, 10 douzaines de tabac à chiquer. Et au magasin de Voss & Hoos, 63 rue des Magasins, jambons enveloppés, Dépôt à l'occidgnare des rues Poydras et Magazine, des balances de cuisine.

☞ Annonce vos conférences et chocolats aux M. Kraset Turnip. 93 Vieille Levée.

ATTENTION!!

☞ Vente continuée de la vente par le shérif, du fonds de la pharmacie No 20 rue St. Charles, sera continuée aujourd'hui, à 10½ heures A. M., sur les lieux.

☞ Le Sheriff procédera aujourd'hui, à 10½ heures A. M., sur les lieux, pour le compte de la succession de Mme Hélène Abby, à l'adjudication du fonds de l'hôtel-de-ville, d'un café situé à l'angle des rues Front Levée et de la Douane, 3me District, aussi les lots de terre, rues Bienville, et une montre en or avec une chaîne — Et à 11½ heures P. M., sur les lieux, No 24 rue Front Levée, près Conti, Kreis, Premier District, pour le compte de la succession de Fred Clemente, le fonds de construction, un coffre d'outil, une montre en or et une chaîne, &c. &c.

Voir aux annonces.

Meubles Français — D. E. Morphy, encanteur, fera aujourd'hui une vente de meubles français — Voir aux annonces.

Meubles. — Chas T. Nash vendra aujourd'hui à 11 heures, pour le compte de la succession d'Anthony Hourtiez, le reste de la maison située au coin de la rue Conti et Rampart.

☞ L'attention du commerce est appelée sur la vente à l'encan, de matière sherry et porto qui aura lieu aujourd'hui, à 10½ heures A. M., au magasin No. 32, rue de Levée par Eug Tourné, encanteur.

Les finances de la Ville.

Le Conseil de Ville doit s'assembler ce soir pour prendre en considération le message du Maire dont nous avons déjà donné une courte analyse. La situation est claire et nette. La dette de la Nouvelle-Orléans s'élève à quinze millions de dollars, sur lesquels il y a quatre millions et demi de billets de ville et une dette flottante d'environ 500,000 dollars. Il y a donc onze millions de dettes exigibles auxquelles il faut faire face de manière ou d'autre, dans un délai aussi rapproché que possible. Il est impossible de songer à retirer immédiatement les dettes de ville. La vente de quelques propriétés inutiles peut tout au plus permettre de le faire à la dette flottante.

Le moyen proposé par le Maire sont le remplacement d'une partie des billets au dessous de cinq dollars (il y en a pour deux millions et demi) par des petits billets de une, deux et trois piastres, et le paiement d'un intérêt de sept pour cent sur les billets de cette dénomination qui restent dans la circulation, pour la réduction des dépenses, et l'établissement d'un fonds d'amortissement. Nous reproduisons ailleurs le plus détaillé le message du Maire, en même temps que les mesures que le Conseil adoptera ce soir. Pour nous, le point le plus important est l'établissement du budget pour 1868. Si sur trois millions de recettes on limite les dépenses courantes à deux millions au maximum, on peut racheter pour un million de ces billets d'ici à quatre mois, et le surplus portant intérêt ne gênera plus la circulation, qu'on retirera à deux millions de petits billets, dont la plus forte dénomination sera de $3.00, puisque les billets de cinq vont être coupés en trois de $2, $0.

La certitude de l'amortissement du papier de ville en quatre ans et peut être en deux si plus tard les circonstances permettent et soit de faire un emprunt, soit de créer une taxe spéciale—mesures impraticables dans le moment actuel, jointe au paiement d'intérêt raisonnable sur les gros billets, auront pour effet de rétablir la confiance dans le papier-monnaie de la ville et de mettre fin à l'agiotage auquel il donne lieu.

ADRESSE AU PRÉSIDENT.

Le mémoire suivant qui sera adressé au Président Johnson, est présenté aux habitants de la Louisiane, pour qu'ils apposent leurs signatures

A Son Excellence le Président des Etats-Unis.

Les soussignés, citoyens de l'Etat de la Louisiane, représentant respectueusement que le développement politique des derniers mois a démontré le fait que la législation inconstitutionnelle du corps qui s'intitule le Congrès des Etats-Unis, y compris ce qu'on appelle l'Acte de reconstruction, produira, si l'on y persiste, un conflit de races qui aura pour résultat la désolation de notre pays et causera un mal sérieux étendu à toutes les autres deux races dans les Etats du Sud;

Que les nègres de cet Etat sont organisés en bandes secrètes appelées ligues loyales, engagées par serment et combinées contre la race blanche afin d'obtenir le contrôle du gouvernement;

Qu'on a fait croire à cette race crédule que la propriété des citoyens blancs de l'Etat sera divisée parmi eux;

Que sous ces influences démoralisantes, les contractant des habitudes de paresse et de vice et refusent de travailler pour eux mêmes et pour leurs familles;

Que, en conséquence de cette démoralisation, les plantations faites en cet Etat n'ont en pour résultat que la désoufiture ruineuse d'une grande majorité de nos planteurs et le nécessité d'abandonner tout projet de culture.

Que, avant la fin de la présente année, les nègres, à peu d'exceptions près, auront consommé ou gaspillé tous leurs gages et part de résultat, et seront dépourvus de tout moyen de vivre;

Que la race blanche sera forcée de limiter son cultures au travail des familles blanches, pendant que les nègres n'auront pas les moyens, ni ne seront enclins, de planter pour leur propre compte;

En de telles circonstances, la famine avec toutes ses horreurs qui tardera pas à en faire sentir à cette zone longtemps gâtée.

En vue de ces importantes calamités, les soussignés font un appel au Président pour qu'il prête promptement son attention sur cette matière importante, et avise immédiatement à tel remède constitutionnel que dans sa sagesse il pourra juger convenable pour détourner de nous la ruine qui nous menace.

En conclusion, les soussignés représentent respectueusement que, suivant l'avis de nos hommes d'Etat les plus sages et de nos juristes les plus instruits, le Président des Etats-Unis peut, sans sortir de son autorité constitutionnelle, mettre un terme à ces actes mûsent et inconstitutionnels, qu'il est urgent qu'il le fasse pour la préservation de la liberté constitutionnelle aux Etats Unis, et pour la protection du peuple contre l'anarchie générale, les luttes intestines et la désolation.

THÉATRE DE L'OPÉRA.—Les débuts de la troupe dramatique, dimanche dernier, ont été favorablement accueillis par le public qui a salué ses deux anciennes connaissances, MM. Gravier et Chamuin, et applaudi plus d'une fois les débutants. *Les Crochets du Père Martin* ne manqueront jamais leur effet empoignant. M. Micheau qui remplissait le rôle du père Martin a d'excellentes qualités, mais il ne s'est pas encore rendu compte de l'acoustique de la salle et sa voix était parfois un peu sourde. Madame Romadie est une bonne comédienne, mais nous attendrons pour la juger, un rôle plus important. Nous réserverons également notre jugement sur les autres débutants, MM. Faye, Goujon, et Mlles Hiury Tholer et Antoinette Legrand, qui nous ont paru avoir plu au public. L'amusant vaudeville *Les Domestiques* a été enlevé avec beaucoup de verve. L'élément comique ne manque pas dans la nouvelle troupe avec MM Chamouin, Micheau, Rosambeau et Goujon, il y aura de quoi découper bien des rates.

La seconde représentation du *Barbier*, hier soir, a été l'occasion d'une seconde ovation pour notre jeune et charmante prima donna Mlle Lambelé. Elle fait les traits les plus difficiles et se jouant pour ainsi dire et exécute les gammes chromatiques avec une merveilleuse aisance. Son grand air des *Diamants de la Couronne* a eu le même succès que samedi dernier, et pour répondre aux appels réitérés du public la gracieuse cantatrice lui a fait l'agréable surprise de chanter au piano, en s'accompagnant elle-même, la valse de l'opéra de Gounod, *Roméo et Juliette*. La manière dont elle a chanté ce joli morceau nous a révélé chez elle une qualité précieuse, le sentiment. Elle phrase fort heureusement, et la justesse de ses attaques et de ses intonations est irréprochable.

Nous réserverons autres articles les complimenta que nous leur avons déjà adressés. MM. Damiani et Lechevallier ont mérité les applaudissements qui ont accueilli leurs principaux morceaux, et nous avons entendu exprimer de toutes parts la satisfaction la plus vive sur l'exécution de *Barbier de Séville*. M. Calabresi a bien compris la musique du maître et il sait donner à chaque morceau d'ensemble le mouvement qui lui convient.

Ce soir on donne la seconde représentation de *La Favorite*. Par suite de l'indisposition de mademoiselle Audibert, le role d'Eleonore sera chanté par mademoiselle Fauchetti qui a consenti à en charger par complaisance, mais dont les débuts rôle n'auront lieu que jeudi dans le rôle d'Alice de *Robert le Diable*. M. Picot est remis de sa légère indisposition et le public pourra apprécier ce soir toutes les qualités de sa belle voix dans le rôle de Fernand. Le rôle du roi est rempli par M. Lechevallier, et celui de Balthazar par M. Van Hoffien. Nous opérons que la salle sera brillamment garnie.

Collège Commercial de Dolbear. — Les et fils et les étrangers sont invités à aller se faire inscrire aux bureaux de cette ancienne institution. Le dernier semestre de cette ancienne institution a été le plus heureux et le plus complet de tous les progrès que ce monument d'éducation de toutes les autres. Nous avons parlé souvent du collège Dolbear et tous nous les lecteurs en connaissent la supériorité et l'importance. Les professeurs qui y sont employés et choisis parmi les hommes les plus habiles des Etats Unis dans la carrière de l'enseignement. Comme l'écriture jouer un grand rôle dans les relations et commerciales, nous recommandons à tous les chefs d'affaires. M. R. Dolbear a mis un soin extrême à développer cette branche d'éducation, et les maîtres dont il a engagé les services peuvent être cités à bon droit comme les premiers du pays, ce qui prouve d'ailleurs l'un des résultats sûrs de ce collège commercial. L'établissement est parfaitement sain, vaste et peut recevoir aisément 1000 élèves. Tous les arrangements fait ste prêt pour ce cas.

Le Champagne Krug.—Nous pouvons dire que notre marque a acquis le droit de dire à la Nouvelle-Orléans le plus opulent et le plus élégant. Il n'y a pas une carte de vins de plus riche, pas un restaurant d'ordre convenable où ne figure un certaine quantité de bouteilles revêtues de l'étiquette dont je parle et qui ne se trouvent nulle part ailleurs. Le savoir dont jouit ce vin délicat et parfumé ne se comprend jamais que par ceux qui en apprécient les excellentes qualités. Il est vive et pétillant et ne fatigue pas l'estomac comme cela arrive si souvent pour les champagnes de qualité inférieure, et il est aussi agréable à boire à l'état naturel que lorsqu'il est frappé. La maison A. Rocheteau & Cie, qui a l'agence du Champagne Krug, en a reçu un envoi; voilà le moment pour les marchands et les amateurs d'aller faire leur provisions.

Drap Nouveaux et Mode—M. J. Brandner, marchand tailleur, rue de Chartres, No 34, vient de recevoir du dernier vapeur, et a en magasin un assortiment complet des draps les plus nouveaux et les plus brillants, produits des meilleures fabriques d'Europe. Ces draps sont de la qualité la plus recommandée au goût et leur origine, et bien qu'ils soient d'un prix un peu supérieur aux étoffes ordinaires, ils n'en sont pas moins d'un bon marché surprenant eu égard à leur qualité, à leur beauté et à leur rare nouveauté. Nous les recommandons au public avec connaissance de cause. Nous recommandons également les habiles confectionnés par M. John à Joseph Brandner, et nous pouvons dire que le goût et le genre tout particulier de distinction qu'ils savent donner à leurs ouvrages. Un habit sorti de l'atelier de MM. Brandner peut être cité partout comme un habit véritablement à la mode. Nous en avons dernièrement vu chez M. John Brandner, et son frère Joseph Brandner, sont les ouvriers de la maison et ils ont acquis comme tels une grande et légitime réputation.

Chansonnes—MM Harry & Hugo, rue du Canal Nos 99 et 101 et rue de Chartres No 5, annoncent au verso de la dans l'ABEILLE qu'ils ont des plus beaux assortiments de chansonnes qui aient jamais été offerts au marché de la Nouvelle-Orléans. Tous les articles vendus sont des meilleures fabriques et aucun n'a été acheté à l'encan. Nous recommandons ce stock comme tout à fait supérieur pour la qualité et la variété.

CHRONIQUE LOCALE.

TEMPÉRATURE—25 novembre.
THERMOMÈTRE DE C. DUHAMEL, OPTICIEN,
Encoignure Chartres et Bienville.

6 heures A M	67 deg.
Midi	70 "
3 heures P. M	72 "
9 heures P. M	72 "

CONVENTION DE LA LOUISIANE — *Lundi* 25 novembre—La convention s'est réunie à 11 heures. 80 membres sont présents. Prière par le Rev. evêque Campbell, ingénie. L'invocation a été prononcée. C'est le même Campbell qui, parlant à côté du sénateur Wilson, sur la place Lafayette en juin dernier, se fit juger comme très supérieur au représentant du Massachusetts.)

On lit les minutes de la séance de samedi et on les approuve après le fait d'une manière un peu irrégulière, en raison de l'inexpérience du président. Il les a déclarées approuvées avant qu'elles eussent été adoptées par un vote et ensuite a mis à voter la question d'adoption.

Sur motion de M. Wickliffe (blanc d'Orléans, le Rev. J. P. Newman, de la Nlle Orléans, l'évêque Campbell, le Dr Turner et le gouverneur Wells, sont invités à prendre des sièges.

Le même membre présente une résolution d'après laquelle les officiers employés que la convention doit élire, seront pris également dans les deux races.

M. Crawford, d'Onachita, s'y oppose en disant qu'il ne faut pas faire attention à la race, ni à la couleur, mais que la capacité doit décider du choix. Il est vrai que pour faire une constitution, il vaut mieux disputer à propos de places.

On vote par oui et non sur une motion de déposer la résolution sur la table. Crowell (bleu de la Nlle Orléans, en votant affirmativement quand il est appelé, explique qu'il a voté ainsi parce qu'il ne veut pas d'une distinction partielle à celle que la résolution propose. Cette déclaration est applaudie. Le dépôt sur la table est voté par 77 contre 38.

Une motion d'ajourner la question est rejetée permanent est emportée. Rufus Waples, W. R. Crane, Chas. Smith, Simeon Belden et J. G. Taliaferro, tous blancs, sont nommés. Smith se retire en faveur de Taliaferro. Au premier tour de scrutin donne à Taliaferro 39, à Crane 29, à Wapples 18, à Belden 10 et à Smith 1.

Au second tour les votes se sont répartis ainsi : Taliaferro 45, Crane 29, Waples 15 et Gardner 1.

Le juge Taliaferro avait juste la majorité, mais une difficulté s'était élevée sur le nombre des votes donnés, on procède à un troisième tour de scrutin qui donne à Taliaferro 51 votes et à Crane 38.

Le juge Taliaferro est, sur la motion de Wickliffe, d'Orléans, déclaré le choix unanime de la convention et conduit au fauteuil au milieu de vifs applaudissements. Ces applaudissements redoublent après la allocution adressée par lui à la convention qu'il a remercié de l'honneur qu'elle lui avait fait.

Est adoptée une résolution nommant un comité de 13 membres qui seront chargés de préparer des réglements pour la convention et de déterminer le nombre et le caractère des divers comités.

Wm. Vigas (c) a été élu secrétaire de la convention, par 74 contre 31 donnée à Hugh J. Campbell, blanc. Ce dernier est déjà secrétaire du Conseil des assistants-aldermen.

Pour sergent d'armes : L. Herbel a reçu 26, J. M. Davis 25 et Edgard Davis, 14. Herbel est déclaré élu.

Sur motion, la convention s'ajourne au lendemain matin à 10 heures.

ASSISTANTS — L'Association de Bienfaisance de Pelican, composée de jeunes gens du Second et du Troisième District, fondée le 24 novembre 1866, a célébré hier son premier anniversaire. Les membres de cette association est située sur le Chemin de Bayou, au coin de la rue Tremé. C'est là qu'une nouvelle bannière a été présentée, et plusieurs discours ont été prononcés en cette occasion.

La procession ayant été formée, s'est rendue à la nouvelle bannière ou la bannière a été bénie. Après quoi, la procession a repris sa marche et a parcouru plusieurs rues de la ville; elle est retournée enfin dans son local, rue de Bayou, où un repas a été préparé. A la fin de ce repas, plusieurs toasts ont été portés. Le professeur Dimitry a prononcé quelques paroles et a bu à la mémoire des braves. Un toast à la presse de la Nouvelle-Orléans a motivé une réponse éloquente de M. Lane, rapporteur de l'*Abeille*. Le concert rémunéré Dalsey a fait un long dispute en français et a conclu au milieu des applaudissements de l'assemblée. Voici la liste des officiers de cette société :

Président, A. L. Tapet; 1er vice-président, L. Barjac, 2d. A. Paul, secrétaire, T. Darien; trésorier, O. Camus; grand maréchal, M. Gregory.

RAPPORT MORTUAIRE.—Dans la journée du samedi au dimanche, il y a eu 34 décès, dont 11 du choléra et 1 de la fièvre jaune, et dans la journée du dimanche au lundi, il y a eu 41 décès, dont 13 par le choléra et 1 par la fièvre jaune. Le total des morts pendant la semaine a été de 355 dont 94 du choléra et 17 de la fièvre jaune et 149 d'autres maladies.

NOTICE.—Nous mentionnons la mort de M. Paul Choppin, âgé de 68 ans, natif de France, mais résidant à la Nouvelle-Orléans depuis vingt-deux ans. Il était le père du Dr Choppin, chirurgien distingué, et de MM. Arthur et Amédée Choppin, tous de la Nouvelle-Orléans.

VOLEUR POURSUIVI ET ATTEINT.—Dimanche matin, l'officier Calonge voyant un individu courir d'une manière suspecte sur les derrières de la ville, le poursuivit et l'atteignit après une longue course. L'homme pris a est trouvé être celui qui, dans un salon de bière au coin des rues St Louis et Bourgogne, avait enlevé $250 après avoir renversé la femme de comptoir et s'était enfui. Le porte-monnaie contenant cette somme fut jeté à terre et ramassé par l'officier de police qui mérite beaucoup d'éloge pour cet le chasse, dans laquelle il a été renversé deux fois par le voleur.

L'ACCIDENT DU CHEMIN DE FER DE PONT-CHARTRAIN.—Le jury du coroner a rendu un verdict où il est dit que les deux nègres qui moururent le char sous les roues duquel le jeune McFarlan a été broyé, ont été tués fautifs.

NOMINATION.—Le général Mower a nommé John P. Sullivan assistant aldermen à la place du Dr. Goldman, démissionnaire.

ADROITES AFFAIRES.—Une femme a réussi à voler les robes de plusieurs dames en empruntant les robes comme modèles, de la part de dames de la connaissance des victimes. Cette fine voleuse n'a pas encore été arrêtée.

PREMIÈRE COUR DE DISTRICT. — Le grand jury a été appelé et renvoyé jusqu'à vendredi, 29 du courant.

La cour ensuite a ordonné que les petits jurés appelés pour le mois de novembre fussent indéfiniment ajournés et que 300 petits jurés fussent appelés pour le service du mois de décembre. La cour s'ajourne.

Revue Européenne.

Nous avons reçu hier nos journaux européens jusqu'au 3 novembre. Ils sont remplis de détails sur les affaires italiennes. Nous reproduisons seulement quelques extraits de journaux et le rapport officiel des officiers garibaldiens sur leur défaite, dans lequel ils nous paraissent avoir atténué leurs pertes. Il est aujourd'hui constant que deux régiments français ou de la brigade Pallhes ont soutenu les troupes pontificales.

Nous lisons dans le *Moniteur* du 8 courant :

"En présence des nouvelles venues d'Italie, l'empereur a donné l'ordre de contre-mander le départ de la troisième division, qui devait s'embarquer à Toulon pour Civita Vecchia.....

"La bataille livrée par les troupes pontificales aux bandes garibaldiennes sur le territoire de Mentana et continuée à Monte Rotondo a été très sérieuse. D'après les évènements parvenus au ministère des armes, à Rome, et publiées dans le journal officiel, 10,000 garibaldiens ont pris part à l'action. Ils ont eu 800 morts et blessés, et ont laissé entre les mains des troupes romaines 2,000 prisonniers, 5 ou 6,000 fusils et 6 canons. Les pontificaux ont eu 150 hommes tués ou hors de combat."

On lit dans le *Globe* de Londres :

"D'après les nouvelles publiées dans les journaux italiens *au* cas le combat de Monte-Rotondo, il n'est pas permis de douter que les Italiens avait consenti à quitter le territoire pontifical et qu'il étaient trahi de bonne en retraite ou qu'il y préparant, quand ils ont attaqué par les troupes pontificales et françaises. Les assaillants avaient une supériorité marquée non seulement par leur nombre, mais encore par leur armement.

On lit dans le *Bulletin international* :

"Les deux colonnes d'attaque, dirigées et conduites par M. le colonel de Charette, étaient situées à 10 heures (Janvier), distribuées à la soldate par les soins du ministère de la guerre pontifical sans doute, "mais depuis fort peu de temps." Ces armes sont d'une de choisies parmi les hommes les plus habiles des Etats Unis dans la carrière de l'enseignement. Comme l'écriture jouer un grand rôle dans les relations et commerciales, nous recommandons à tous les chefs d'affaires. M. R. Dolbear a mis un soin extrême à développer cette branche d'éducation, et les maîtres dont il a engagé les services peuvent être cités à bon droit comme les premiers du pays, ce qui prouve d'ailleurs l'un des résultats sûrs de ce collège commercial. L'établissement est parfaitement sain, vaste et peut recevoir aisément 1000 élèves. Tous les arrangements fait ste prêt pour ce cas.

Le Champagne Krug.—Nous pouvons dire que notre marque a acquis le droit de dire à la Nouvelle-Orléans le plus opulent et le plus élégant. Il n'y a pas une carte de vins de plus riche, pas un restaurant d'ordre convenable où ne figure une certaine quantité de bouteilles revêtues de l'étiquette dont je parle et qui ne se trouvent nulle part ailleurs. Le savoir dont jouit ce vin délicat et parfumé ne se comprend jamais que par ceux qui en apprécient les excellentes qualités. Il est vive et pétillant et ne fatigue pas l'estomac comme cela arrive si souvent pour les champagnes de qualité inférieure, et il est aussi agréable à boire à l'état naturel que lorsqu'il est frappé. La maison A. Rocheteau & Cie, qui a l'agence du Champagne Krug, en a reçu un envoi; voilà le moment pour les marchands et les amateurs d'aller faire leur provisions.

Drap Nouveaux et Mode—M. J. Brandner, marchand tailleur, rue de Chartres, No 34, vient de recevoir du dernier vapeur, et a en magasin un assortiment complet des draps les plus nouveaux et les plus brillants, produits des meilleures fabriques d'Europe. Ces draps sont de la qualité la plus recommandée au goût et leur origine, et bien qu'ils soient d'un prix un peu supérieur aux étoffes ordinaires, ils n'en sont pas moins d'un bon marché surprenant eu égard à leur qualité, à leur beauté et à leur rare nouveauté. Nous les recommandons au public avec connaissance de cause. Nous recommandons également les habiles confectionnés par MM. John à Joseph Brandner, et nous pouvons dire que le goût et le genre tout particulier de distinction qu'ils savent donner à leurs ouvrages. Un habit sorti de l'atelier de MM. Brandner peut être cité partout comme un habit véritablement à la mode. Nous en avons dernièrement vu chez M. John Brandner, et son frère Joseph Brandner, sont les ouvriers de la maison et ils ont acquis comme tels une grande et légitime réputation.

Chansonnes—MM Harry & Hugo, rue du Canal Nos 99 et 101 et rue de Chartres No 5, annoncent au verso de la dans l'ABEILLE qu'ils ont des plus beaux assortiments de chansonnes qui aient jamais été offerts au marché de la Nouvelle-Orléans. Tous les articles vendus sont des meilleures fabriques et aucun n'a été acheté à l'encan. Nous recommandons ce stock comme tout à fait supérieur pour la qualité et la variété.

PAR LE TELEGRAPHE.

DÉPÊCHES TRANSMISES A L'*ABEILLE*

Les rapports de la mise en accusation.

Johnson accusé et défendu.

Renvoi à la semaine prochaine.

Londres, 25 au soir— Consolidés 91 7/16. Bons 70 1/4.

Frankfort, 25—Bons 75 3/8.

Liverpool, 25—Coton lourd et irrégulier à la clôture. Vendu 10,000 balles. Mid. 8d. Orl. 8 1/4.

Londres, 25—On pense que Kelly a été enlevé du steamer City of Paris à Cork et il y a beaucoup d'excitation parmi les Fénians à Manchester, Birmingham et Cork, mais pas d'émeute.

Florence, 25—Les ministres de la guerre et de la justice du nouveau cabinet ont été élus députés au parlement avant que leurs portefeuilles aient été remis à leurs mains.

Les actes de valeur sont nombreux, et nous les publierons quand les rapports seront recueillis.

Nos pertes peuvent s'élever à 250 morts et blessés et à une centaine de prisonniers; mais l'ennemi a payé encore plus cher sa victoire.

N. FANUCCI, A. MARIO, G. MISSOTTI, M. GARIBALDI, G. GUERZONI, G. ADAMOLI.

A Florence, le désarroi continue. On assure que Mazzini est en Italie. Il a adressé aux Italiens une proclamation qui nous lisons dans les journaux anglais. Nous la reproduisons en partie :

"Italiens! — être ou n'être pas, voici la question que nous pose aujourd'hui l'étranger.

"Les Français sont à Civita Vecchia; Bren une est à quatre portes de Rome.

"Voulez vous répondre, comme nos pères, par l'épée, ou présenterez vous, ô ô dégénérés, votre sincère poitrine aux coups d'un ennemi?

"Vous avez à l'Europe.....

"Le Mexique est une nation; nous ne sommes pas encore comme cela: Suivant les témoignages recueillis et les vues de la loi présentée par le comité est d'avis qu'Andrew Johnson, Président, doit être déclaré coupable de grands crimes et délitement en ce que etc..... Il conclut par cette résolution que Andrew Johnson est mis en accusation pour grands crimes et pour offenses.

Le rapport a été suivi par des démonstrations mêlées d'applaudissements et de désapprobation, l'orateur faisant usage de son marteau.

Wilson, président, pour lui et pour Wood bridge, a présenté un rapport qui conclut ainsi : "Considérant que le président a été jugé et trouvé coupable, et considérant que les témoignages recueillis par le comité, et considérant que les témoignages ne sont pas suffisants pour constituer un crime, et considérant que le président a été déposé par le fait de la loi, et considérant que le président a été déposé par le fait de la loi, et considérant que le président a été déposé par le fait de la loi